



PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION N°2



Règlement :

Cartographie réglementaire
des zones soumises au risque
inondation hors emprise réglementée
par le PPR-I

Planche n°1 sur 4

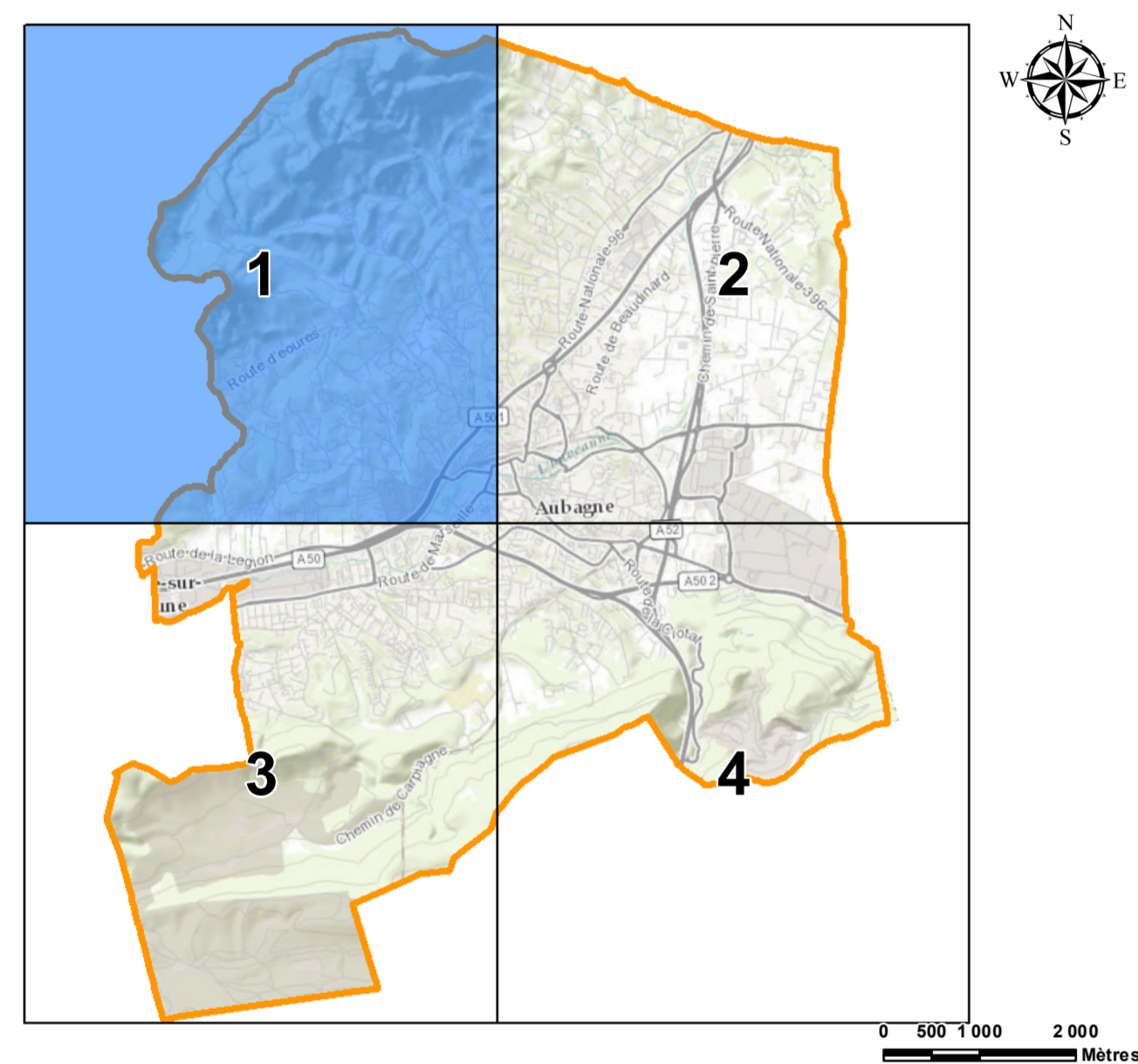
PLU approuvé par DCM du 22 novembre 2016	
Modification n°1 approuvée par DCM du 13 décembre 2017	
Modification n°2 approuvée par DCM du 24 octobre 2019	

SERVICE URBANISME ET FONCIER
VILLE D'AUBAGNE

SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION
CONSEIL DE TERRITOIRE DU
PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE



Plan créé le : 26/08/2019 Sources : DGFIP - cadastre ; mise à jour : 2018, DDTM13, AMP Métropole 1:6.000



I. Risques inondation

Emprise de modélisation complémentaire

- Délimitation des zones à modéliser (Secteurs Napoléon et Charrel-Causettes)
- Etude limite PPR-I et approche hydrogéomorphologique à dire d'expert
- Profil en travers PPR-I

Zone inondable à modéliser

- Zone inondable à modéliser

Elément d'occupation du sol à rôle hydrodynamique

- Remblai

Aléa à dire d'expert

- Aléa fort
- Aléa modéré par ruissellement
- Aléa modéré par débordement
- Aléa faible

Plan de Prévention des Risques - Inondation (PPR-I approuvé le 24/02/2017)

- Enveloppe de la crue exceptionnelle

II. Autres informations générales

- UC1 Zonage PLU
- Bâtiment
- Parcellaire
- Infrastructure et autres
- 1 Tableau d'assemblage des planches au 1/2000ème

